

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Objet : DESIGNATION d'un

REPRESENTANT de la VILLE

à la COMMUNAUTE URBAINE LYON

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMANN.

Absents représentés :



Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Neuville-sur-Saône dispose d'un poste de délégué au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon.

Il indique qu'en conséquence, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Ville, en application de la procédure prévue à l'Article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande donc aux candidats éventuels de se faire connaître pour que soit organisée l'élection.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Considérant les résultats de l'élection municipale du 11.03.2001,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives au Conseil de Communauté (article L 5215-10) et celles relatives à la désignation des délégués du Conseil Municipal (article L 2122-7),
- Enregistre les candidatures de *Messieurs Jacques MEYER et Jean MACHURAT*,
- Procède à l'élection, au scrutin secret, du délégué de la ville de Neuville-sur-Saône au Conseil de Communauté Urbaine de Lyon,

- Elit **Monsieur Jacques MEYER, Conseiller Municipal**, à l'issue du vote dont les résultats sont les suivants :

VOTANTS : 29
EXPRIMES: 29
Jacques MEYER: 24
Jean MACHURAT: 05

- Désigne Monsieur Jacques MEYER comme délégué de la Commune de Neuville-sur-Saône au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 avril 2001
- de la publication le 3 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 avril 2001